

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 16 septembre 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
**FONDS DE
CONCOURS**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
**Attribution d'un fond
de concours aux
communes de
CASTELNAUDARY et
LABASTIDE
D'ANJOU**

Présents : Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nathalie CARRIERE, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO, Henri CUBERLI, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Préscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Jean-Pierre GUIRAUD, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Thierry ROSSICH, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

**Le nombre de
délégués en service
est de 71**

**Convocation du
conseil
en date du
10 septembre 2020**

**CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :**

Formant la majorité des membres en exercice.

**PAR PUBLICATION
LE**

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Robert BATIGNE par Nathalie CARRIERE, Danielle FABRE par Henri CUBERLI, Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Monique VIDAL par Jean-Pierre GUIRAUD.

**PAR DELEGATION
LE**

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Hubert CHARRIER à Nadine ROSTOLL, François DEMANGEOT à Denis BOUILLEUX, Dominique DUBLOIS à Christophe PRADEL, Cédric LEMOINE à Marie-Paule CAU, Martine PUEBLA à Benoît MERLIN.

Signature

Excusés : Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU, Jean-François VERONIN-MASSET.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC.

Secrétaire de séance : Pascale CRAVERO.

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16 V, qui donne la possibilité aux Communautés de Communes de verser un fonds de concours pour le financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement, aux communes membres, après accord concordant de leur assemblée délibérante,

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement perçoit des redevances pour des antennes de téléphonie qui étaient anciennement encaissées par les villes de CASTELNAUDARY et Labastide d'Anjou sur leurs budgets et ne reentraient pas sur leurs budgets annexes eau.

Le montant des loyers antenne 2020 est de 20 050.49 € TTC pour CASTELNAUDARY et 5 047.66 € pour LABASTIDE D'ANJOU et se répartissent comme suit :

CASTELNAUDARY :

- 20 050.49 € mandaté sur le compte 2041411 de la CCCLA

LABASTIDE D'ANJOU :

- 5 047.66 € mandaté sur le compte 20141411 de la CCCLA

VU la délibération du conseil municipal de la commune de CASTELNAUDARY sollicitant un fonds de concours à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour l'aménagement de la maison de la santé pluridisciplinaire amortie sur 15 ans,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de LABASTIDE D'ANJOU sollicitant un fonds de concours à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour des travaux du cabinet médical,

Monsieur le Président propose de régulariser cette situation en permettant d'encaisser ces redevances sur le budget général de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et en attribuant aux communes de CASTELNAUDARY et Labastide d'Anjou un fond de concours équivalent.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

FIXE le montant de ce fonds de concours à 20 050.49 € TTC pour la commune de CASTELNAUDARY qui se répartit comme suit :

- 20 050.49 € pour l'aménagement de la maison de la santé pluridisciplinaire amortie sur 15 ans.

FIXE le montant de ce fonds de concours à 5 047.66 € TTC pour la commune de LABASTIDE D'ANJOU qui se répartit comme suit :

- 5 047.66 € pour l'aménagement d'un cabinet médical.

DIT que les crédits de paiement seront inscrits au budget principal M 14 au compte 2041411 et au compte 657341.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 16 septembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER



Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20200918-20200159-DE